

Fait Dodd-oooooooo...



Le juge **Dodd** n'aurait pas dû roupiller pendant le procès qui était intenté à deux dealers d'extasy en 2004 en Australie. Car la Haute Cour de justice vient de casser le jugement qui n'aurait apparemment pas été prononcé tout-à-fait normalement. On rapporte par exemple que des membres du jury se poilaient bien et que certains d'entre eux essayer de réveiller le magistrat en balançant des dossiers bien lourds par terre....

Le juge a depuis pris sa retraite. Dommage, pour une fois qu'un juge faisait marrer l'audience...

© GED Ω - 06/11 2008

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.